



# Tennis Club du Loch

## Fiche d'inscription Année 2023 / 2024

### ENFANT – 18 ans en 2024

Nouvelle  
Inscription

Renouvellement  
consécutif

Cadre réservé au club : **Mode de règlement :** Chèque\*  (Nombre : ..... ) Espèce  Virt ..... ANCV : .....

\* : Si le nom inscrit sur le chèque ne correspond pas au nom du joueur, inscrire le nom du joueur au dos du chèque

Certificat médical ou  Questionnaire QSport  Carte d'adhérent donnée

Inscrit au cours du : (jour)..... Horaire : ..... Lieu : GChamp  Locqueltas  Locmaria

Civilité :  H  F Nom : ..... Prénom : ..... Date de N. : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Adresse : ..... CP : ..... Ville : .....

Portable 1 : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ Portable 2 : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ École : .....

Email : ..... (OBLIGATOIRE pour vous faire parvenir des informations régulières)

**L'ADHESION AU CLUB DE TENNIS AVEC COURS COMPREND :** l'adhésion, la licence, les cours et :

- La participation gratuite à différentes animations et compétitions par équipes
- Les tarifs privilégiés lors des repas du club
- Des réductions sur les objets de la boutique du club : balles, raquettes, polos etc...
- Une ambiance conviviale garantie !!!
- L'accession au tableau de réservation en ligne sur Ten'up pour réserver les salles et terrains extérieurs

REGLEMENT :		École de tennis		OBLIGATOIRE		Total
		Cours	2 <sup>ème</sup> cours	Adhésion	Licence FFT	
45min / sem	<b>Enfant 0 à 6 ans (en 2024) : Mini-Tennis</b> <i>Né en 2018-2019-2020</i>	93 €	60 €	15 €	12 €	
1h /sem	<b>Enfant 7 à 17 ans (en 2024) : Débutant / confirmé</b> <b>Niveau Rouge, Orange et Vert</b>	112 €	75 €	25 €	22 €	
1h15 /sem	<b>Ado compétition</b> <b>Niveau Vert et Jaune</b>	142 €		25 €	22 €	

<b>REDUCTION Famille :</b> 2 adhérents : - 15 €, 3 adhérents : - 42 €, 4 adhérents : - 84 €, autre : nous consulter !		
<b>REDUCTION Tennis Pass</b> (sur présentation du coupon remis en juin 2023)		-15 €
<b>ADHESION ESTIVALE :</b> (Valable du 1er juin au 31 août 2024). Elle permet de réserver les terrains extérieurs en accédant aux réservations en ligne. La licence souscrite ne permet pas de jouer en compétition	27 €	3 €
<b>PARENT PARTENAIRE :</b> Le parent partenaire est le parent dont l'enfant prend des cours dans l'année. Ce parent qui n'est pas adhérent peut venir jouer régulièrement avec son enfant et l'accompagne sur les matchs... Adhésion pour jouer en salle et en extérieur.	10 €	32 €
<b>TOTAL GENERAL :</b>		

<b>REDUCTION PASS'SPORT de 50 €</b> (sur présentation de l'attestation émise par l'État)		
<b>TOTAL A REGLER :</b>		

Si adhésion PARENT PARTENAIRE, coordonnées du parent :

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

**Un enfant qui prend des cours doit régler : adhésion + licence + Cours (+ 2ème heure).** Possibilité de règlement :

- Espèce (billets uniquement)
- Chèque bancaire (joindre l'ensemble des chèques si paiement en plusieurs fois)
- ANCV : coupons-sports et chèques vacances. (Autres chèques sports non acceptés)
- Virement bancaire sur demande (le club fournira un RIB)

**Une facture vous sera remise sur demande.**

Lors de l'inscription, les représentants légaux doivent fournir :

- Une attestation lors de la demande d'une licence et si vous êtes mineur, signée des personnes exerçant l'autorité parentale, précisant que chacune des rubriques du questionnaire de santé spécifique aux mineurs a donné lieu à une réponse négative. Dans l'hypothèse où une des rubriques du questionnaire donnerait lieu à une réponse positive, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication de l'une ou plusieurs des disciplines concernées datant de moins de six mois devra être produit.
- Le paiement intégral avec possibilité de payer en 3 fois (encaissement en octobre, janvier et mars). Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année en cas de désistement, blessure, déménagement etc. (prévoir de prendre une assurance complémentaire par le biais de votre licence FFT ou autre)



# Tennis Club du Loch

## REGLEMENT ADMINISTRATIF & AUTORISATION PARENTALE

Année **2023 / 2024** (pour les enfants mineurs en 2024)

Je soussigné, .....  
 Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant mineur .....

- Reconnaît que l'adhésion au Tennis Club du Loch entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui-ci et des règlements de la Fédération Française de Tennis (FFT)
- Reconnaît que l'adhésion au Tennis Club du Loch entraîne de facto l'adhésion à la Fédération Française de Tennis (dont ses organes déconcentrés (Ligues et Comité départementaux))
- Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé** : QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES (Annexe II-23, art. A. 231-3 du code du sport) et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques ou avoir fourni un certificat médical datant de moins de moins de 6 mois à la date de l'inscription.
- Reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence,
- Reconnaît avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel,
- Autorise le Tennis Club du Loch, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser, pour la saison 2023 / 2024, l'image de la (les) personne (s), objet de la présente fiche, et cela sur tout type de support : site web, page facebook, plaquette, presse.

Le Club et la FFT pourront être amenés à utiliser vos données personnelles (notamment l'adresse électronique) pour des finalités fédérales (notamment l'envoi de l'attestation de licence). A cette fin, les informations collectées seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par le Club et la FFT. En tout état de cause, conformément à l'article 39 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour l'exercice de ces droits, vous êtes invité à vous adresser : au Club (Secrétariat), et à la FFT [service « organisation et systèmes d'information » : fft@fft.fr / 2, avenue Gordon Bennett – 75016 Paris]. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données. Pour toutes informations sur la protection des données individuelles, veuillez consulter le site de la CNIL (www.cnil.fr).

- Autorise mon enfant à repartir seul après les courts de tennis au gymnase et terrains extérieurs.
- Si l'enfant est autorisé à repartir seul, le club ne pourra être tenu pour responsable des accidents de trajet. Sous réserve des dispositions du code de la route, je dégage de toute responsabilité les personnes étant amenées à transporter mon enfant dans leur véhicule personnel lors des déplacements pour les matchs de tennis.*
- Autorise les enseignants et encadrants bénévoles du club à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant (hospitalisation, soins, traitements médicaux, etc...) et m'engage à régler tous soins médicaux.
  - Autorise mon enfant à participer à toutes les activités du club de tennis, y compris les entraînements et compétitions amicales et officielles.
  - Autorise Le Tennis Club du Loch à publier des vidéos et photographies de mon enfant lors des activités du club (cours, compétitions, animations) dans le cadre de la promotion du club sur sa page Facebook, son site internet, les articles de presse.

**PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE ou autorisée à venir chercher l'enfant** (autre que les parents ou représentant légal)

Nom, Prénom : ..... Portable : ..... Lien avec l'enfant : .....  
 Nom, Prénom : ..... Portable : ..... Lien avec l'enfant : .....

Observations médicales éventuelles ou autre, s'il y a lieu : .....

**CONDITIONS GENERALES D'ENCADREMENT ECOLE DE TENNIS**

Les enfants de l'école de tennis du TCL sont sous la responsabilité du club uniquement aux horaires précis de leur(s) séance(s) et seulement dans l'enceinte du club (cours couverts, extérieurs et accueil) ; les parents étant tenus de s'assurer de la présence d'un éducateur avant de déposer leur(s) enfant(s).

**Le Tennis Club du Loch décline toute responsabilité vis à vis des élèves de l'école de tennis en dehors du cadre défini ci-dessus.** D'autre part, le responsable légal de l'enfant atteste que celui-ci a vu un médecin ces derniers mois et que l'enfant ne présente aucune contre-indication à la pratique du tennis.

Fait à : ..... Le : ..... Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »